



## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 26 juin 2023

Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck GUEGUENIAT, Maire.

### Étaient présents

Messieurs : François BUSNEL, Gérard DIVIER Damien DUHÉRON, Jacky LEDEUIL, Alain LEMÉNOREL Stéphane LEROYER, Didier WILLÈME

Mesdames, Elisabeth JAMES, Mélanie LEGRIX, Marie DIQUELOU, Véronique TOUDIC, Carine SIMON, Chantal SIMONOT,

### Absent :

Mme Anne-Marie LE CAER a donné pouvoir à Mme Mélanie LEGRIX

Mme Justine GUYOT a donné pouvoir à Mme Carine SIMON

Mme Sandrine FOSSARD a donné pouvoir à M. Damien DUHERON

M. François VALLÉE a donné pouvoir à M. Gérard DIVIER

M. Stéfan BARA n'a pas pu se joindre à la réunion et n'a pas donné de pouvoir

Secrétaire de Séance : Mme Carine SIMON a été désignée secrétaire de séance

Date de convocation : <b>30/05/2023</b> Nombre des Conseillers Élus : <b>19</b> Conseillers Présents : <b>14</b> Conseillers Votants : <b>18</b>
---

*La séance est ouverte à 20h30*

---

Monsieur l'adjoint au Maire donne lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal du 15 mai 2023, aucune remarque n'étant émise, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1. Avenant n°1 à la convention d'utilisation du service commun ADS de Caen la mer**

Les résultats de l'étude d'organisation réalisée au sein du service ADS (déficit de personnel) et l'analyse des questionnaires renvoyés par les communes (besoin de réception des résultats d'instruction dans des délais acceptables, accompagnement renforcé souvent souhaité,...) ont conduit à proposer 3 scénarios d'évolution possible :

- **Scénario 1** : On ajuste les missions aux effectifs actuels en n'instruisant plus les déclarations préalables (sauf alerte spécifique du maire) et en ayant un contact limité avec les communes (notamment pas de réunions sur les projets ni de réponses aux différentes demandes).
- **Scénario 2** : On ajuste les effectifs aux missions inscrites dans les conventions actuelles (instruction de l'ensemble des demandes transmises, contact normal avec les communes, possibilité de quelques réunions pour les projets à enjeux). Ce scénario nécessite le recrutement de 2.5 Equivalents temps plein (ETP).

- **Scénario 3** : On rajoute au scénario 2, un renforcement de l'accompagnement des communes (hot line, accompagnement dès l'avant-projet et en cours d'instruction pour les dossiers à enjeux, échanges directs avec les pétitionnaires sur demande de la commune (notamment pour pièces manquantes). Cela nécessite le recrutement d'un ETP de plus soit au total 3.5 Equivalents temps plein.

Les tours de table réalisés les 4 et 26 janvier auprès de la trentaine de communes présentes, le Copil Services aux communes réuni le 30 janvier et la conférence des maires tenue le 31 janvier ont indiqué qu'une majorité se dégageait pour le scénario 2 avec un travail à effectuer avec les communes qui le souhaitent sur les modalités et la répartition entre service ADS et communes, de l'instruction des déclarations préalables. Par ailleurs ce scénario implique un engagement de 4 ans permettant de stabiliser le fonctionnement et les effectifs du service.

La Communauté urbaine va donc renforcer le pôle instruction par la création de 2.5 postes supplémentaires et ajustera les effectifs en fonction du nombre de communes adhérentes et de dossiers à traiter (comptés en équivalents Permis de Construire).

Le présent avenant à la convention actuelle permet de mettre en œuvre le scénario mentionné ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 2. Révision des tarifs de cantine et ACM (accueil collectif de mineurs) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

La commission scolaire s'est réunie le 20 juin et propose de modifier les tarifs de cantine, de garderie, du centre de loisirs avec comme principes :

- Le découpage des quotients familiaux QF – plus adaptés pour faire des tarifs préférentiels pour plus de familles : "0-620-1200-1800" devient "0-1000-1300-1800".
- Les familles seront plus nombreuses à bénéficier des tarifs solidaires de cantine et du tarif QF1 au lieu du QF2 pour l'ACM et garderie.
- Quelques familles passeront de QF3 à QF2 (la limite des tranches passant de 1200 à 1300).
- Fin du tarif 2e enfant.
- Mise en place d'une amende forfaitaire de 5€ pour les retardataires après 18h30 : trop de familles le faisant comme un service habituel
- Une augmentation des tarifs au vu de l'augmentation des coûts de matières premières et des fluides. En 2022, 121k€ de reste à charge pour la commune ; Ce qui fait un reste à charge de plus de 7€/repas servi.

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

### Tarifs de garderie :

GARDERIE (par jour)	Épron		Hors commune	
	Matin 7h30- 8h30	Soir Plage 1 : 16h15-17h15 + goûter Plage 2 : 17h15-18h30	Matin 7h30- 8h30	Soir Plage 1 : 16h15-17h15 + goûter Plage 2 : 17h15-18h30
QF1 = 0/999	1,40 €	1,70 €	1,60 €	2,00 €
QF2 = 1000/1299	1,60 €	2,00 €	1,80 €	2,30 €
QF3 = 1300/1799	1,70 €	2,10 €	1,90 €	2,40 €
QF4 = 1800 et +	1,90 €	2,30 €	2,20 €	2,70 €

Tout dépassement d'horaire sera facturé par une amende de 5€.

**Tarifs de cantine :**

CANTINE (par repas)	Épron	Hors commune
QF1 = 0/999	0,99 €	0,99 €
QF2 = 1000/1299	3,99 €	4,73 €
QF3 = 1300/1799	5,13 €	5,74 €
QF4 = 1800 et +	5,46 €	5,97 €
Personnel communal	3,00 €	
Extérieur	6,00 €	

Tout repas non réservé sera facturé au tarif « extérieur »

**Tarifs ACM – Accueil collectif de mineurs :**

ACM (par jour)	Épron		Hors commune	
	½ journée + repas (mercredi uniquement)	journée	½ journée + repas (mercredi uniquement)	journée
QF1 = 0/999	9,50 €	12,50 €	11,50 €	15,00 €
QF2 = 1000/1299	13,50 €	16,50 €	16,00 €	19,00 €
QF3 = 1300/1799	15,00 €	18,50 €	17,50 €	21,00 €
QF4 = 1800 et +	16,00 €	19,50 €	18,50 €	22,00 €

Tout dépassement d'horaire sera facturé par une amende de 5€.

**Pour les Ados (sans activité payants) :**

ADOS (par an)	Épron	Hors commune
Q1 = 0/999	14 €	17 €
Q2 = 1000/1299	16 €	19 €
Q3 = 1300/1799	18 €	21 €
Q4 = 1800 et +	20 €	23 €

**Pour les Ados (avec activité payante) :**

ADOS (si activité payante)	Épron	Hors commune
Q1 = 0/999	40%	40%
Q2 = 1000/1299	50%	60%
Q3 = 1300/1799	60%	70%
Q4 = 1800 et +	70%	80%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**3. Révision des tarifs de location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

La commission vie associative s'est réunie le 15 juin 2023 et propose de revoir les tarifs de location des salles municipales.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, les tarifs de location sont les suivants :

La location du Gymnase : 25€ /heure

La location des autres salles : Faitout / Salle multi-activité /salle motricité : 18 €/heure

La location de la salle des fêtes :

<b>SALLE DES FETES</b> <i>A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023</i>	<b>Tarifs en euros</b>	<b>Tarifs en euros</b>
	<b>HIVER</b> <b>1er octobre au 30 avril</b>	<b>ETE</b> <b>1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</b>
demi-journée de semaine	90	65
jour de semaine	145	85
WE	330	205
demi-journée de WE	160	130
Location à l'heure	18	18

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **4. Renouvellement de l'aide vélo pour 2023**

Vu le code de l'énergie, articles D251-2, D251-7-1 et D251-13

Vu les décrets n°2020-656 du 30 mai 2020 et n°2020-955 du 31 juillet relatifs aux aides à l'acquisition ou à la location ou à la location des véhicules peu polluants

Vu l'arrêté de l'Etat du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion des aides à l'achat et à la location des véhicules peu polluants

Considérant le souhait d'agir en la faveur des modalités douces à Epron,

Le conseil municipal,

► décide de reconduire en 2023 l'aide communale forfaitaire de 50 euros pour l'achat d'un VAE neuf. Le budget communal alloué est de 500 euros pour l'année 2023 soit pour 10 dossiers.

► modifie le règlement communal d'attribution des aides à l'acquisition des vélos à assistance électrique

► autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Création de deux postes d'apprentis au service cantine à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Le conseil municipal décide la création de deux postes d'apprenti à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de deux ans à temps complet. Il est précisé que ces postes sont affectés au service cantine.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **6. Recensement 2024 - coordonnateur enquête – agents recenseurs**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré :

- Le conseil municipal décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune. Le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (CIA). Le coordonnateur d'enquête recevra 17,16 € pour chaque séance de formation.
- Le conseil municipal décide la création de 6 postes d'agents recenseurs pour la période de recensements 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **7. Demande de subvention auprès de la région Normandie pour l'installation d'une borne interactive**

La commune d'Épron est dénommée, depuis les années 1950, « Village de la Radio », faisant suite à la solidarité nationale exprimée sur les ondes afin de permettre sa reconstruction. Nous avons depuis cette époque un lien particulier avec la radio, mais aussi les gens de radio.

Le 8 mai 2022, nous inaugurons, place Francis Bernard, face à la mairie, une statue offerte par le Souvenir Français pour honorer les reporters de guerre victimes dans l'exercice de leurs missions : nous informer.

Ce 9 mai, le journaliste de l'AFP, Arman SOLDIN, est mort en UKRAINE, il avait 32 ans. Notre monument lui sera dédié comme à celles et ceux, journalistes, grands reporters de la presse écrite et de l'audiovisuel.

Depuis plusieurs semaines, avec le Souvenir Français nous souhaitons que ce monument puisse devenir interactif. Il s'agit de l'équiper d'une borne d'information permettant aux personnes de passages d'accéder aux noms, aux réalisations, aux articles, à des vidéos produites ou retraçant le parcours des victimes des différents conflits. Ce travail numérique a été confié à une start-up normande, CASUBELLI.

Le conseil municipal souhaite associer la Région Normandie, sous la forme d'une contribution financière, à la réalisation de cet outil que nous souhaitons interactif et pédagogique.

Le conseil municipal sollicite donc, une subvention, auprès de la Région Normandie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (moins 4 abstentions).

## **8. Questions diverses**

- Panneaux d'informations municipales : Une réflexion est menée pour une éventuelle installation d'un panneau place centrale de la zac et l'éventuelle rénovation de l'existant. Elle fait débat.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 21h30*

Le Maire  
Franck GUÉGUENIAT

Le/La secrétaire de Séance  
Carine SIMON